

Règlement intérieur Ecole Kite Surf Wissant / Bed&Kite

Le fonctionnement de B&K

- L'école est une école labellisée FFVL.
- Les moniteurs sont titulaires de BPJEPS mention glisse aérotractée.
- L'école est ouverte de mars à novembre suivant les conditions météorologiques.
- Des sessions de perfectionnement à la carte sont possibles sur réservation de Décembre à Février en fonction des conditions météo et de la disponibilité du moniteur (pratiquants autonomes uniquement).
- L'école propose plusieurs gammes de cours sur plusieurs supports, se référer au site www.ecolekitesurfwissant.fr

L'organisation

- Le rendez-vous se fait sur différents sites en fonction des conditions météorologiques. Une confirmation vous est transmise la veille par SMS pour préciser le lieu et l'heure du rendez-vous.
- Les pratiquants majeurs et mineurs attestent de l'aptitude à s'immerger et à nager au moins 50 M, à défaut d'attestation, le pratiquant peut être soumis à un test.
- Toute arrivée tardive ou départ anticipé ne fera pas l'objet d'un rattrapage aussi bien au niveau des horaires que financier.
- Le responsable technique qualifié (moniteur) est le seul responsable du lancement ou de l'annulation du cours.

Les cours

- Un briefing sécurité / déroulement du cours est réalisé en début de séance. **Les consignes qui y sont présentées doivent être respectées tout au long du cours :**
 - Les trois niveaux de sécurité (Lâcher / Larguer / Libérer),
 - Le circuit des stagiaires pour les exercices,
 - La distance minimale entre les stagiaires,
 - La zones de pratiques définies par le moniteur sur le sable et en mer.

Tout refus des consignes du moniteur sera suivi de l'annulation sans remboursement du cours.

- Le responsable technique qualifié (moniteur) est le seul responsable de l'annulation anticipée de la séance en fonction de l'évolution des conditions météo.
- Tout élève s'engage à être sobre et ne doit pas avoir consommé de substances illicites.

Assurances

Le Kite surf est une discipline sportive de plein air dite en environnement spécifique. Les stagiaires sont informés de la relative dangerosité de cette activité et de la nécessité d'être couvert en cas d'accident, entre eux, seul, ou avec d'autres pratiquants.

- Conformément au code du sport, l'école est assurée en Responsabilité Civile. Cette assurance n'intervient qu'en cas de défaillance avérée du moniteur. Elle n'entre pas en compte en cas de prise de risque inconsidérée, de non-respect des consignes et des règles de sécurité énoncées lors du briefing d'avant cours.
- **Pour les élèves (tiers), une assurance en Responsabilité Civile et une assurance Individuelle Accident sont obligatoires. Elles sont souscrites avant le début de chaque cours (6 € / 12 € en fonction du nombre de cours).**

Le matériel utilisé

- L'équipement, le matériel collectif et individuel fournis par Ecole Kite Surf Wissant / B&K sont conformes à la réglementation en vigueur et correctement entretenus.
- Le responsable technique qualifié s'assure périodiquement de l'état du bon entretien des équipements individuels et collectifs. Un cahier du matériel est à la disposition des stagiaires.
- En cas de perte ou de dégradation du matériel pour non-respect des consignes, celui-ci vous sera facturé selon le barème suivant :

Matériel	Réparation	Obsolescence	Destruction / Perte
Aile de Kite Surf gonflable	50 €	50 €	650 €
Aile de Kite Surf Caissons Fermés / Ouverts	55 €	50 €	500 €
Planche Twin Tips	25 €	25 €	450 €
Harnais	25 €	10 €	75 €
Combinaison	10 €	15 €	85 €
Casque			35 €
Gilet			50 €
Chaussons néoprène	10 €	5 €	35 €
Gants	5 €	5 €	25 €
Radio			45 €

Les moyens de sécurités

- Le port du gilet de sauvetage (sauf avis contraire du moniteur, exercice en eau peu profonde et / ou sur le sable) et du casque sont obligatoires dans le cadre des cours.
- Avant tout cours le Dispositif de Secours et d'Intervention (DSI) adapté au site du jour vous est détaillé par le moniteur.
- L'école dispose d'un téléphone portable comme moyen de communication.
- En cas d'accident l'école dispose d'une trousse de secours, sur le site de pratique et au local d'accueil.

Affichage :

- Le règlement intérieur.
- La déclaration d'établissement.
- Les diplômes.
- La carte professionnelle.
- L'attestation d'assurance (RC).
- Le DSI.